

[Accueil](#) > [International](#) > [Partir en mobilité internationale](#)

Partir en mobilité internationale

Partir en Échange (mobilité encadrée)

Les établissements membres de la *Communauté Université Grenoble Alpes* possèdent de nombreux accords avec des universités en Europe (notamment des échanges Erasmus) ou hors Europe. En tant qu'étudiant en échange, vous restez inscrit dans votre établissement d'origine pendant toute la durée de votre séjour à l'étranger et vous obtenez le diplôme de votre université à votre retour en France (sous réserve de validation des crédits inhérents à votre formation). De plus, vous êtes exonéré des frais d'inscription dans l'université d'accueil.

Pour effectuer un séjour d'échange auprès d'une université étrangère, vous devez prendre contact avec **le service des relations internationales votre Unité de Formation et de Recherche (UFR)**. Celui-ci vous indiquera les destinations disponibles, les modalités de candidature ainsi que les possibilités d'aide financière.

Pour plus d'informations sur les destinations offertes dans votre filière d'études, consultez la **section internationale du site internet de votre établissement d'origine** :

Université Grenoble Alpes : www.univ-grenoble-alpes.fr

Université Savoie Mont Blanc : www.univ-smb.fr

Grenoble INP : www.grenoble-inp.fr

Sciences Po Grenoble : www.sciencespo-grenoble.fr

École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble (ENSAG) : www.grenoble.archi.fr

✈ Pour plus d'informations sur les possibilités de préparations linguistiques, prenez contact avec le Centre de langues vivantes (CLV) de l'Université Pierre-Mendès-France : <http://clv.upmf-grenoble.fr/>

Partir hors Échange (mobilité individuelle)

Si vous désirez poursuivre vos études dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger (en dehors du cadre d'un échange), vous devez vous renseigner directement auprès de l'établissement étranger de votre choix. Ce dernier vous communiquera les procédures de candidatures, les modalités de sélection des étudiants qui lui sont propres ainsi que les éventuels coûts des études en tant qu'étudiant étranger.

Les justificatifs d'inscription les plus couramment requis par les universités qui accueillent des étudiants étrangers sont les suivants :

diplômes obtenus traduits dans la langue du pays visé

relevés de notes traduits dans la langue du pays visé

résultats d'un test de niveau de la langue du pays visé

lettre de candidature + CV

lettre de référence d'un professeur

Mise à jour le 5 janvier 2017